



Ordonnance de télécom CRTC 2017-141

Version PDF

Références : 2017-88 et 2017-121

Ottawa, le 11 mai 2017

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 339 AMT 339A Tarif général – Retrait de trois fonctions	1 ^{er} mars 2017 20 mars 2017	1 ^{er} mai 2017
NorthernTel, Limited Partnership	AMT 392 Tarif général – Modification des frais de distance intracirconscriptions	3 avril 2017	1 ^{er} juin 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale